

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
7 mars 2024
n° 9 / 8030^e
pages 417 à 472

CHRONIQUE / Agression sexuelle

La réparation des victimes de violences sexuelles
par la Commission reconnaissance et réparation

> Clément Cousin, Marc Dupré et Benjamin Moron-Puech 430

ÉDITORIAL

417 Anatomie d'une supercherie, *Jean-Pierre Marguénaud*

ACTUALITÉS

421 Crédit à la consommation : action contre les héritiers de l'emprunteur
425 Géolocalisation (téléphone portable) : nécessité d'un contrôle préalable

LECTURES

427 Le droit d'une géopolitique numérique globale, *Jean-Sylvestre Bergé*

POINT DE VUE

428 Réformer le droit des sociétés, *Jean-Jacques Daigre*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 437 **Chronique** : Le compte de cantonnement d'actifs numériques : une nouvelle exigence pour les émetteurs, *Mathis Campestrin*
441 **Panorama** : Contentieux familial, *Mélina Douchy-Oudot*
452 **Notes** : Nouvelle avancée constitutionnelle : l'obligation d'informer le tuteur ou le curateur en cas de défèrement du majeur protégé, *note sous Cons. const. 18 janv. 2024, Véronique Tellier-Cayrol*
457 La plus-value industrielle, Acte III : accroissement des acquêts nets par la plus-value industrielle en régime de participation aux acquêts, *note sous Civ. 1^{re}, 13 déc. 2023, Benoît Chaffois*
464 Quand la gestation pour autrui n'ouvre pas droit à une prime à la naissance..., *note sous Civ. 2^e, 30 nov. 2023, Richard Vessaud*

ENTRETIEN

472 Christophe Bigot – La protection renforcée des élus contre les diffamations et injures : un risque d'atteinte grave à une liberté au cœur de la société démocratique

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



Version numérique incluse*



322409



9 782993 224090

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVAUQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maeïlle HARSOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Pierre Marguënaud

Anatomie d'une supercherie

417



ACTUALITÉS

420

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique

Signature électronique (force probante):
contestation en justice, *CJUE 29 févr. 2024*

Concurrence-Distribution

Pratique restrictive (action du ministre): point
de départ de la prescription, *Com. 28 févr. 2024*

Consommation

Crédit à la consommation: action contre les
héritiers de l'emprunteur, *TJ Lisieux, 2 févr. 2024*

Tourisme (voyage à forfait): résiliation pour
cause de Covid-19, *CJUE 29 févr. 2024*

Contrat de voyage (résiliation):
circonstances exceptionnelles et inévitables,
CJUE 29 févr. 2024

Clause abusive (contrôle d'office): titre
d'injonction de payer, *CJUE 29 févr. 2024*

Contrat d'affaires

Transport aérien (indemnisation): validité d'une
cession de créance, *CJUE 29 févr. 2024*

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (contrat): relations entre
cessionnaire et sous-exploitant,
Civ. 1^{re}, 28 févr. 2024

Marque (délit d'usage): affiche ne participant
pas à la « vie des affaires », *Crim. 27 févr. 2024*

Marque (cession de droits): action en
déchéance et garantie d'éviction,
Com. 28 févr. 2024

425

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Peine (confiscation): clause de réserve
de propriété sur un véhicule,
Crim. 28 févr. 2024

Procédure pénale

Géolocalisation (téléphone portable):
nécessité d'un contrôle préalable,
Crim. 27 févr. 2024

426

DROIT PUBLIC

Santé publique

Tabagisme (lutte contre): action civile
des associations, *Crim. 27 févr. 2024*

Hospitalisation d'office (mainlevée):
programme de soins, *Civ. 1^{re}, 28 févr. 2024*

426

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (sanction disciplinaire): salle d'audience
de la cour d'assises, *Civ. 1^{re}, 28 févr. 2024*



LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

427

Le droit d'une géopolitique numérique globale



POINT DE VUE

428

Réformer le droit des sociétés
par Jean-Jacques Daigre

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

430

La réparation des victimes de violences sexuelles
par la Commission reconnaissance et réparation
par Clément Cousin, Marc Dupré
et Benjamin Moron-Puech

437

Le compte de cantonnement d'actifs numériques:
une nouvelle exigence pour les émetteurs
par Mathis Campestrin

PANORAMA

441

Contentieux familial
janvier 2023 – décembre 2023
par Mélina Douchy-Oudot

NOTES

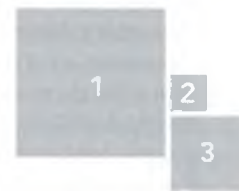
452

Nouvelle avancée constitutionnelle: l'obligation d'informer
le tuteur ou le curateur en cas de déferement du majeur
protégé, note sous Cons. const. 18 janv. 2024
par Véronique Tellier-Cayrol

457

La plus-value industrielle, Acte III: accroissement des
acquêts nets par la plus-value industrielle en régime de
participation aux acquêts, note sous Civ. 1^{re}, 13 déc. 2023
par Benoît Chaffois

464

Quand la gestation pour autrui n'ouvre pas droit à une
prime à la naissance..., note sous Civ. 2^e, 30 nov. 2023
par Richard Vessaud

ENTRETIEN

472

Christophe Bigot – La protection renforcée des élus
contre les diffamations et injures: un risque d'atteinte
grave à une liberté au cœur de la société démocratique

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr